

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32 portant remise dans les cadres d'un sergent hors cadres et plaçant un adjudant dans la position hors cadres.

n° 32

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date de publication
13 janvier 1941

Date du numéro
31 janvier 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la décision n° 874 en date du 27 septembre 1940 plaçant h* sergent Lancelot dans la position hors cadres

Vu l'avis du colonel commandant supérieur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le sergent hors cadres Lancelot (François), est remplacé dans les cadres et mis à la disposition du colonel commandant supérieur pour compter du 16 janvier 1911. Art. 2. — L'adjudant Daclin (Charles), du bataillon de marche n° 3, est placé dans la position hors cadres et détaché au cabinet militaire pour compter du 16 janvier 1911. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal officiel de la colonie.

NOUAILIETAS